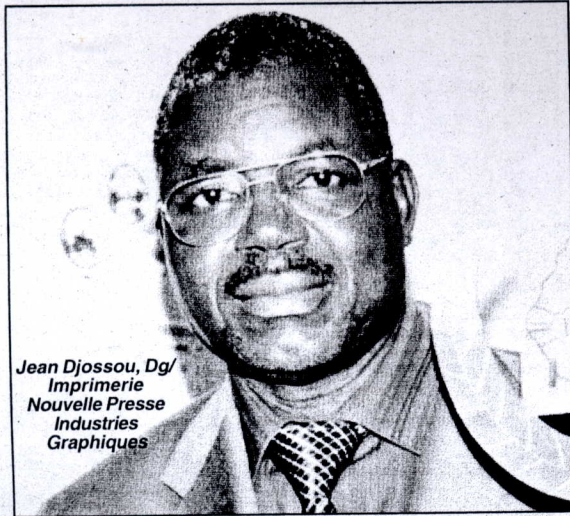


LANCEMENT D'ANNALES DE FRANÇAIS ET DE MATHÉMATIQUES POUR LES CANDIDATS AU CEP

Pour une meilleure assimilation du Nouveau programme d'études

Karim Oscar ANONRIN (Coll)

Hier 21 juin 2005, a eu lieu au siège de l'imprimerie Nouvelle presse, le lancement officiel d'annales de français et de mathématiques pour les candidats et candidates au Certificat d'études primaires (Cep); ceci, en présence de quelques parents d'élèves et enseignants du primaire. La cérémonie de ce lancement a été particulièrement animée par le Consultant d'édition des ouvrages, Michel Gomez, Inspecteur de l'enseignement à la retraite, et par le Directeur Général de l'imprimerie Nouvelle presse industries graphiques (Npig), Jean Djossou. Selon ce dernier, le lancement de ces manuels scolaires vise à aider les candidats et candidates au Cep à mieux préparer l'échec de cette année et des années à venir. Toujours selon lui, c'est dans cette optique que l'entreprise de publication qu'il dirige, a sollicité l'expertise d'éminents enseignants et auteurs de ces Nouveaux programmes d'études pour concevoir des annales (épreuves corrigées) pour les candidats au Cep. Par sa part, l'inspecteur Michel Gomez a laissé entendre qu'il s'agit des annales de Français et de mathématiques en deux livrets : livret 1 et livret 2. Dans le livret 1 des annales de Français, sont rassemblées les épreuves de communication orale, de communication écrite et de lecture ; le livret 2 de ces mêmes annales de Français comporte les corrigés (éléments de réponse) des épreuves proposées dans le livret 1. Les annales de mathématiques comportent également deux livrets. Notons que le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, n'est pas resté en marge de la réalisation de ces annales qui sont déjà disponibles sur toute l'étendue du territoire national. Selon le Directeur général de Npig, la participation du Meps avoisine les 32 % du total de la réalisation.



Jean Djossou, Dg/
Imprimerie
Nouvelle Presse
Industries
Graphiques

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS AU BÉNIN

La Ligue pour la défense du consommateur plaide pour des zones sans Ogm

Wendy J. KEDOTE (stag)

La salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (Ccib) a servi de cadre hier 21 juin 2005 à une conférence publique organisée par la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb), en partenariat institutionnel avec le réseau Jinukun et la représentation en Afrique francophone de l'Ong Grain. Selon le Président de la Ldcb, Romain Abilé Houhou, l'objectif de cette conférence est d'apporter le soutien de la Ldcb à la

campagne de Consumers International. " Il s'agit entre autres " ; de mettre un coup d'arrêt à la mondialisation des Ogm et les empêcher de contaminer les cultures et les assiettes ; d'instaurer l'étiquetage obligatoire dans tous les pays pour garantir le choix éclairé des consommateurs ; démarcher les Etats pour qu'ils prennent toutes mesures nécessaires afin de garantir l'ample disponibilité des aliments conventionnels, en empêchant les cultures génétiquement modifiées de contaminer les cultures traditionnelles ou biologiques, et enfin d'ap-

GUEULARD Ma tête est mélangée !

Près de trois heures passées devant le micro à me demander quoi servir au lecteur de gueulard, la chronique fermentée qui tourne parfois au vinaigre, ah du vinaigre ! C'est justement ce qu'il me faut pour concocter ce plat de salade tellement les sujets d'actualité qui m'ont piqué au vif sont multiples et multiformes. J'ai d'ailleurs le tournis avec des réalités et des réalités spécifiquement béninoises, toutes choses préparées béninoisement. Dieu aura souvenance qu'il a créé un pays et un peuple.

Ma tête au point qu'elle est mélangée se retrouvera dans un centre psychiatrique si avant elle n'est pas coupée.

Mon Ministère des affaires étrangères est devenu étrange. On ne peut y traiter que des affaires étrangement sinistres. Ne me dites surtout pas qu'un ministre loge là. J'arrive pas à croire que âme vive dans ce nid de pigeons. Le Quai d'Orsay béninois a fallure de Him des ghettos mississippiens. Ce n'est pas honteux, c'est est...

La chaîne des grands énervements énerve tout le monde. Ils sont en grève. Ils protestent contre la création d'une autre chaîne. La chaîne des grands énervements bis. Et ils ont su choisir la période du championnat du monde de football junior pour nous sevrer. Les veinards ! Mais ils sont généreux car en lieu et place des matches, tu peux écouter de la musique légère... On n'a pas le choix que d'attendre jeudi pour renouer avec les Pays-Bas...

Nos Ecureuils juniors eux sont de retour après un premier tour du championnat. Nous avions eu du plaisir à les voir jouer mais cela ne suffit pas. On aurait dit que les joueurs ont été tenus en laisse tels des chiens de chasse. Bref on est revenu encore avec des supputations. Alors supputons. Trouvons des raisons à notre échec : L'arbitre a été notre adversaire n° 1. C'est lui qui nous a éliminés, sinon on prendrait la coupe ! Ensuite, on a perdu le match contre les visages ronds. On nous a corrompus injustement avec les liasses de yen ! Pour finir, Dévèze n'a aligné que quatorze joueurs. Et les autres ? Ils sont allés en spectacleurs ! Malheureux. Là encore, c'est une autre mafia fédératonnaise qui impose des joueurs. Donc l'arbitre oui mais... Et pourtant le Nigeria et le Maroc sont restés... On a l'art de chercher une aiguille dans une botte de foin pour voler nos tares.

Là, la Fb se mélange dangereusement les pédales. Là-bas à la Fb, le parti d'opposition est en mauvaise position. Il est tombé dans son piège à trou. Mais curieusement, au lieu de trouver les moyens de sortir du gouffre, il en creuse et s'enlise davantage. Et cette bataille de lois au parlement ? Ces intrigues politiciennes en vue de 2006 ! J'avoue sincèrement que ma tête est mélangée.

MEDAGBE COCOU Abalo Ferdinand (coll)



République du Bénin
Ministère des travaux publics et des transports
Port autonome de Cotonou / Direction générale

Avis d'appel d'offres ouvert N°1188/ 2005/Pac/Dg/Dgai/Doms/Smf-Sam

1°) Dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement gestion 2005, la Direction Générale du Port Autonome de Cotonou (PAC) lance un appel d'offres ayant pour objet les travaux de carénage du Remorqueur Bosro et de la Pilotine Okpara du Port Autonome de Cotonou.

Le délai d'exécution maximum est fixé à un (1) mois pour chaque engin flottant, soit deux (2) mois pour l'ensemble, y compris le délai de route.

2°) Les entreprises ou groupements d'entreprises résidant ou non sur le territoire béninois et spécialisés dans les travaux de carénage et qui sont intéressés par le présent Appel d'Offres peuvent obtenir de plus amples informations et prendre connaissance du dossier d'Appel d'Offres à la Direction des Opérations Maritimes et de la Sécurité (Service du Matériel Flottant) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina 01 BP : 927 Cotonou (République du Bénin) Tél. (229) 31-28-90.

3°) Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service des Approvisionnements et Marchés du Pac à l'adresse sus-indiquée à partir du Mercredi 29 Juin 2005 contre versement d'une somme de deux cent cinquante mille (250.000) francs Cfa non remboursable, payable en espèces auprès du Directeur Financier et Comptable du Port Autonome de Cotonou contre reçu.

4°) Les Offres, rédigées en langue française et accompagnées d'une

caution de soumission représentant un montant compris entre deux et trois pour cent (2 et 3%) du montant Toutes Taxes Comprises (T.T.C.) de la soumission, devront parvenir au Secrétariat Administratif de la Direction Générale du Port Autonome de Cotonou au plus tard le Vendredi 19 Août 2005 à 09 heures (heure locale).

Les offres reçues après ces date et heure ne seront pas prises en compte et seront retournées aux soumissionnaires sans être ouvertes. De même, une caution de soumission inférieure à 2% du montant Ttc de l'offre entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante.

Les Offres doivent être valides pour une période de quatre vingt dix (90) jours suivant la date de dépôt des Offres.

5°) L'ouverture des Offres aura lieu, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, le Vendredi 19 Août 2005 à 10 heures (heure locale) à la Salle de Conférences du Port Autonome de Cotonou.

Cotonou le 15 Juin 2005

Pour le Directeur général en mission,
Le Directeur de l'administration générale
et des ressources humaines
chargé de l'intérim

Mesmin BLITI